



la Convention
de la Baie-James
et du Nord québécois

Comité consultatif
pour l'environnement
de la Baie-James

ᐃᐅᐅᐅᐅᐅᐅᐅᐅᐅ
ᐅᐅᐅᐅᐅᐅᐅᐅᐅᐅ
ᐅᐅᐅᐅᐅᐅᐅᐅᐅᐅ

Siège social :
Baie-du-Poste
Lac Mistassini, via Chibougamau, Québec
G0W 1C0

Secrétariat et correspondance générale :
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7
(418) 521-3895, poste 4642

**COMPTE RENDU DE LA 93^e RÉUNION
DU COMITÉ CONSULTATIF POUR L'ENVIRONNEMENT
DE LA BAIE-JAMES**

ADOPTÉ

DATE : Les 10 et 11 septembre 1996

ENDROIT : Bureau du Conseil de bande de Eastmain

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- M. Yves Désilets, Canada, vice-président
- M^c Robert Daigneault, Québec, président
- M^me Susanne Hilton, ARC
- M. Willie Iserhoff, ARC
- M^me Ginette Lajoie, ARC
- M. Pierre Paulhus, Canada

- M. Denis Bernatchez, secrétaire

ÉTAIENT ABSENTS :

- M. Denis Vandal, CCCPP
- Mme Louise Fillion, Québec
- M. Jacques Lefebvre, Québec
- M^c Diane Morneau, Canada,
- M^c Diom Roméo Saganash, ARC



1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président souhaite la bienvenue aux membres et ouvre la 93^e réunion du CCEBJ.

L'ordre du jour suivant est adopté :

- 1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption du compte rendu de la 92^e réunion**
- 3. Affaires découlant de la dernière réunion**
- 4. Projet d'entente administrative MEF-CCEBJ**
- 5. Dossier foresterie**
- 6. Rencontre avec le ministre du MEF**
- 7. Politique du MEF sur les sols contaminés**
- 8. Rencontre avec M. Pierre Fabi sur les déchets solides**
- 9. Rencontre avec les présidents du COMEX, COMEV et du COFEX-Sud**
- 10. Points d'information**
 - 10.1 Audiences génériques du BAPE sur la gestion des matières résiduelles au Québec**
 - 10.2 Procédure de consultation pour les projets en milieu nordique**
- 11. Dépôt de documents divers**
- 12. Varia**
 - 12.1 Évaluation du secrétaire**
 - 12.2 Rapport annuel 1995-96**
- 13. Date et lieu de la prochaine réunion**

2. ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA 92^e RÉUNION

Le compte rendu de la 92^e réunion est adopté après y avoir apporté des modifications.

3. AFFAIRES DÉCOULANT DE LA DERNIÈRE RÉUNION

Le suivi de la 92^e réunion se fait à partir de la note de service du 22 mai 1996.

Les membres nommés par l'ARC ont remarqué à nouveau que les traductions anglaises des textes ne sont pas toujours fidèles aux originaux français et que cette situation devrait être corrigée. Le secrétaire abordera la question avec les traducteurs.

4. PROJET D'ENTENTE ADMINISTRATIVE MEF-CCEBJ

Il n'y a pas eu de nouveaux travaux du sous-comité au cours de l'été. Le sous-comité devrait être en mesure de déposer bientôt un projet pour l'approbation des membres.

5. DOSSIER FORESTERIE

Les membres discutent de la responsabilité qu'a le CCEBJ de commenter les plans d'aménagement forestier et leurs modifications. Tous les membres conviennent que le CCEBJ devrait disposer d'une bien meilleure information pour s'acquitter adéquatement de cette responsabilité.

Les prochains plans généraux d'aménagement forestier (25 ans) seront soumis au CCEBJ à partir de 1997. Il devient donc impératif que le CCEBJ obtienne du ministère des Ressources naturelles (MRN) toute l'information pertinente à leur analyse. Le CCEBJ devrait pouvoir compter sur des ressources suffisantes pour s'acquitter des obligations qui lui sont conférées en vertu de la CBJNQ. Il serait également important que les rapports de consultation des communautés autochtones soient transmis au CCEBJ. Les membres conviennent donc de donner un mandat ad hoc au sous-comité sur la foresterie afin de mieux cerner les besoins du CCEBJ dans l'analyse des plans d'aménagement forestier.

Résolution CCEBJ 96-09-10-01

Sur proposition dûment appuyée, il est unanimement résolu que le CCEBJ confie au sous-comité sur la foresterie le mandat :

- **d'identifier les objectifs que le CCEBJ devrait poursuivre pour être en mesure de commenter adéquatement les plans d'aménagement forestier;**
- **d'élaborer un projet de protocole entre le MRN et le CCEBJ sur la façon de consulter le comité et sur les données requises par le CCEBJ pour commenter les plans d'aménagement forestier.**

Le président souhaite rencontrer les membres du sous-comité sur la foresterie lors de leur prochaine réunion qui est prévue à Montréal le 31 octobre 1996.

Les membres demandent que le secrétaire du CCEBJ contacte un spécialiste de la faune du MEF pour l'inviter à participer, à titre de personne-ressource sur la faune, aux réunions du sous-comité sur la foresterie.

Par la suite, les membres discutent de la consultation publique menée par les compagnies forestières auprès des communautés autochtones, sur les plans d'aménagement forestier. Les membres constatent qu'ils sont peu informés de la façon dont ces consultations sont menées et de leurs résultats. Or, comme le CCEBJ a engagé une réflexion sur la consultation publique dans son ensemble, il souhaite qu'une lettre soit envoyée aux compagnies forestières du territoire afin d'obtenir de l'information sur les consultations menées auprès des autochtones.

Résolution CCEBJ 96-09-10-02

Sur proposition dûment appuyée, il est unanimement résolu que :

- **le CCEBJ écrive à l'ensemble des compagnies forestières du territoire pour leur demander un bilan des consultations réalisées auprès des communautés autochtones sur les plans d'aménagement forestier.**

Les membres ont également discuté de deux cas particuliers impliquant la construction d'infrastructures forestières qui, selon le CCEBJ, devraient être soumises au Comité d'évaluation (COMEV). Il s'agit du camp du Lac Claverie de « Les Chantiers Chibougamau » et du camp du Lac Allard de « DOMTAR ».

Suite à cette discussion, les membres ont convenu de l'action suivante :

Résolution CCEBJ 96-09-10-03

Sur proposition dûment appuyée, il est unanimement résolu que :

Le CCEBJ écrive à « Les Chantiers Chibougamau » (camp du Lac-Claverie) et à « DOMTAR » (camp du Lac-Allard) pour leur signifier que le CCEBJ ne reconnaît pas les autorisations du MEF pour l'établissement de ces camps.

Selon l'interprétation du CCEBJ, ces camps devraient être qualifiés de « zone grise » et soumis au Comité d'évaluation (COMEV). Le CCEBJ ne partage pas l'opinion du MEF qui considère les camps forestiers comme étant non assujettis lorsqu'ils apparaissent sur la carte du plan d'aménagement forestier.

6. RENCONTRE AVEC LE MINISTRE DU MEF

En juin dernier, le CCEBJ avait tenté d'organiser une rencontre avec le ministre du MEF M. David Cliche. Comme le ministre n'était pas disponible à ce moment-là, les membres confient au président et au secrétaire la responsabilité d'organiser une nouvelle rencontre avec le ministre.

Les points que les membres voudraient discuter avec le ministre sont les suivants :

- le mandat du CCEBJ et ses relations avec le gouvernement;
- l'entente administrative entre le MEF et le CCEBJ (ressources financières et humaines du CCEBJ);
- la révision du chapitre 22;
- le dossier foresterie (la réglementation, les impacts sur les activités de chasse et de trappage, l'accessibilité au territoire, la consultation sur les plans d'aménagement forestier, l'application du régime);
- le projet de Conseil du développement durable;
- le processus réglementaire Nord-Sud (ex : la gestion des déchets);
- le support du MEF aux administrateurs locaux en environnement.

7. POLITIQUE DU MEF SUR LES SOLS CONTAMINÉS

En mars dernier, le MEF a lancé pour consultation un projet de politique sur les sols contaminés. Le secrétaire informe les membres que, suite à un appel téléphonique de M. Michel Beaulieu du MEF, le CCEBJ doit faire parvenir ses commentaires avant la fin du mois de septembre pour que le MEF puisse en tenir compte.

Les membres demandent au secrétaire de préparer un projet de mémoire qui regroupera les commentaires du CCEBJ à ce sujet. Parmi les éléments principaux à mentionner, l'on retrouve : les critères de décontamination, l'approche préventive véhiculée dans le projet de politique, la spécificité du Nord qui devrait davantage être prise en compte dans le projet de politique.

Le rapport technique produit par M. Hervé Chatagnier (MEF) décrit les cas de décontamination étudiés par le COMEV et pourra servir d'appui à la rédaction du mémoire. Le CCEBJ a eu peu de contrôle sur le déroulement de ce travail.

8. RENCONTRE AVEC M. PIERRE FABI SUR LES DÉCHETS SOLIDES

Le secrétaire informe les membres que M. Pierre Fabi, coordonnateur ministériel du plan d'action sur la gestion des matières résiduelles, sera accessible par téléphone si les membres requièrent de l'information de sa part.

Les membres présents à la rencontre thématique du 3 mai 1996, rappellent que le bilan réalisé par le MEF sur la gestion des déchets dans le Nord était incomplet. Il devient donc nécessaire d'obtenir un meilleur bilan afin que la gestion des déchets dans le Nord soit mieux connue et que, le gouvernement modifie son plan de gestion des déchets à partir d'un portrait fidèle de la réalité nordique.

Résolution CCEBJ 96-09-10-04

Sur proposition dûment appuyée, il est unanimement résolu que le CCEBJ demande au MEF de réaliser un bilan adéquat de la gestion des déchets solides sur le territoire de la Baie-James. L'information requise est la suivante :

- un bilan complet de la gestion des déchets sur le territoire, c'est-à-dire le nombre de lieux d'élimination des déchets et leur localisation, incluant les pourvoies de plus de 30 personnes, les camps et les chantiers reliés à l'exploitation et au développement énergétique et forestier;
- les quantités et les types de déchets éliminés sur le territoire de la Baie James (résidentiels, industriels, commerciaux et institutionnels) sur une base annuelle;
- la description des modes de transport des déchets sur le territoire selon les endroits;
- l'identification des personnes qui sont responsables de l'application de la réglementation sur le territoire;
- le répertoire du nombre et de la nature des infractions qui ont été distribuées à des contrevenants par le MEF, en rapport avec la gestion des déchets.

9. RENCONTRE AVEC LES PRÉSIDENTS DU COMEX, COMEV ET DU COFEX-SUD

Les membres conviennent d'inviter les présidents des comités nordiques à la prochaine réunion du CCEBJ. Le but de cette rencontre est de permettre au CCEBJ de faire connaissance avec les présidents de ces comités et pour donner au CCEBJ une meilleure idée de la façon dont ils appliquent le régime prévu à la CBJNQ. Les membres souhaitent rencontrer les présidents séparément.

Par la suite, les membres discutent de la réponse de l'Administrateur fédéral, M. Michel Dorais, concernant le cheminement du projet de scierie de Waswanipi, soulevé par M. Philip Awashish, délégué cri au COFEX-Sud.

Rappelons que la partie crie du COFEX-Sud a fait parvenir au CCEBJ une résolution demandant que le COFEX-Sud respecte la volonté de l'administrateur local en environnement qui demandait que le projet de scierie de Waswanipi soit soumis au processus fédéral d'examen des impacts puisqu'il était situé sur les terres de catégorie 1A.

À cet effet, les membres demandent que l'administrateur fédéral soit invité à rencontrer le CCEBJ pour discuter de la position du gouvernement du Canada dans ce dossier et passent la résolution suivante :

Résolution CCEBJ 96-09-10-05

Attendu que le COFEX-Sud n'a pas donné suite à la demande de l'administrateur local en environnement de soumettre le projet de scierie de Waswanipi à la procédure fédérale d'examen même si le projet est sur les terres de catégorie 1A;

Attendu que M. Philip Awashish, en sa qualité de membre du COFEX-Sud, a demandé l'intervention du CCEBJ dans ce dossier;

Attendu que l'Administrateur fédéral a confirmé la décision du COFEX-Sud de ne pas soumettre le projet à la procédure fédérale d'examen;

Attendu que l'Administrateur fédéral a invité le CCEBJ à communiquer avec lui au besoin;

Sur proposition dûment appuyée, il est unanimement résolu :

de convoquer l'Administrateur fédéral, M. Michel Dorais, à rencontrer le CCEBJ pour discuter de la position du gouvernement du Canada dans le dossier du projet de scierie de Waswanipi.

INTERRUPTION DE LA RÉUNION

Le CCEBJ a interrompu sa réunion afin de permettre aux membres de faire une tournée des installations à caractère environnemental d'Eastmain. Les sites visités sont : le dépôt en tranchée, l'usine de traitement des eaux usées, l'usine de traitement de l'eau potable de même que le site de traitement des sols contaminés. Les membres étaient accompagnés de M. Chris Merriman, administrateur local en environnement d'Eastmain. Les membres ont apprécié au plus haut point la collaboration de M. Merriman et l'ont remercié de sa grande disponibilité et de sa transparence dans les réponses aux questions des membres sur les sites visités.

10. POINTS D'INFORMATION

10.1 Audiences génériques du BAPE sur la gestion des matières résiduelles au Québec

Les membres présents à l'audience du BAPE à Oujé-Bougoumou font un bref rappel de l'événement. Le Chef Abel Bosum a souhaité la bienvenue aux participants et s'est dit honoré que le BAPE, de concert avec le CCEBJ, aient convenu de tenir l'audience dans la communauté autochtone d'Oujé-Bougoumou. Le climat était très cordial.

Le président du CCEBJ a été invité à siéger à la même table que la présidente et les commissaires du BAPE .

Les organismes suivants ont présenté un mémoire :

- la Municipalité de Chapais ;
- la Municipalité de Chibougamau;
- la Municipalité de la Baie-James;
- le Conseil de Bande d'Oujé-Bougoumou;
- le Conseil de Bande de Nemaska;
- le Grand Conseil des Cris du Québec et l'Administration régionale crie;
- le CCEBJ.

Les membres demandent que des lettres de remerciements et d'appréciation soient envoyées au Chef Bosum, aux maires de Chapais et de Chibougamau, et à la présidente du BAPE.

Le CCEBJ et le BAPE ont convenu de produire un rapport conjoint pour la partie de l'audience qui s'est déroulée sur le territoire de la Baie-James. Afin de travailler à ce rapport, les membres souhaitent retenir les services d'une personne externe, soit M^{me} Andrée Labrecque, ancienne analyste du BAPE.

Résolution CCEBJ 96-09-10-06

Sur proposition dûment appuyée, il est unanimement résolu :

D'offrir à M^{me} Andrée Labrecque, ancienne analyste du BAPE le contrat de rédiger, conjointement avec le BAPE, le rapport synthèse des mémoires déposés à Oujé-Bougoumou et de faire ressortir les éléments des mémoires qui sont en lien direct avec les responsabilités du CCEBJ en fonction de la CBJNQ.

M^{me} Labrecque, (ou une autre personne si elle n'était pas disponible), travaillera sous la supervision du sous-comité sur les déchets.

Le montant maximal attribué à ce contrat est de 5 000 \$.

Le secrétaire du CCEBJ est chargé de contacter M^{me} Labrecque et de finaliser l'entente avec elle.

M^{me} Susanne Hilton est disponible pour encadrer la personne choisie.

10.2 Procédure de consultation pour les projets en milieu nordique

Un membre nommé par l'ARC informe les membres qu'elle a été invitée par M. Pierre Lefebvre du MEF à commenter, à titre personnel, un document de travail sur la consultation publique. L'été dernier, au cours d'une rencontre avec M. Lefebvre, elle lui a demandé de déposer officiellement le document au CCEBJ pour consultation. Elle en a profité pour lui remettre son propre document de travail intitulé « Consultation and Public Participation in the Environment Regime Covered by the JBNQA ». Elle dépose elle-même le document sur la consultation élaboré par le MEF, produit en janvier 1996.

11. DÉPÔT DE DOCUMENTS DIVERS

Les documents suivants ont été reçus au secrétariat depuis le 14 mai 1996 :

1. « TRANSITION », bulletin des Affaires indiennes et du Nord Canada, Vol. 8, no 13 (Juin/juillet 1996).
2. « Régime alimentaire des poissons du complexe La Grande et teneur en mercure dans leurs proies (1993-1994) », étude effectuée pour le compte d'Hydro-Québec par le groupe GENIVAR, 105 pages, juillet 1996.
3. Rapport synthèse sur « Étude des parasites de poissons du complexe La Grande 1990-1992 », réalisé par le Département des sciences en ressource naturelle de l'Institut de parasitologie de l'Université McGill, 129 pages, juin 1996.
4. Rapport des activités de 1995 du Comité consultatif en environnement, Hydro-Québec, 24 pages.

12. VARIA

12.1 Évaluation du secrétaire

Un représentant nommé par le Canada dépose un projet de politique ainsi que des formulaires pour l'évaluation du secrétaire. Il explique brièvement la procédure qu'il propose implanter. La responsabilité de l'évaluation du secrétaire revient au président. Un comité de révision existe dans le but d'éviter les conflits de personnalité et il examine le rapport produit par le président.

Le président rencontrera le secrétaire à la fin du mois de septembre pour discuter de son évaluation. Des objectifs portant sur l'évaluation du secrétaire seront formulés et transmis aux membres.

La même personne dépose un accusé de réception (reçu au CCEBJ le 27 novembre 1995) signé par M. Pierre Mathieu du MRN. Le membre demande au secrétaire de vérifier si le ministre du MRN a répondu à la lettre mentionnée par M. Mathieu.

12.2 Rapport annuel 1995-96

Le secrétaire du CCEBJ demande aux membres de lui soumettre leurs commentaires sur la proposition de rapport annuel dès que possible.

Conférence téléphonique du 21 août 1996:

À la dernière conférence téléphonique du CCEBJ tenue le 21 août 1996 à 9h30, il n'y avait pas quorum des membres. Le président demande donc aux membres s'ils entérinent les décisions prises à cette occasion.

Résolution CCEBJ 96-09-10-07

Sur proposition dûment appuyée, il est unanimement résolu d'entériner les décisions prises par les membres ayant participé à la conférence téléphonique du 21 août 1996.

Ces décisions étaient relatives à l'acceptation de deux lettres du CCEBJ suite à des modifications à des plans quinquennaux et à l'adoption du mémoire du CCEBJ sur la gestion des déchets qui a été déposé lors de l'audience générique d'Oujé-Bougoumou. Les deux lettres visées sont les suivantes : lettre à M. Luc Tellier, MRN, sur modification à un PQAF sur l'aire commune 87-20; lettre à M. Normand Émond, MRN, modification no 3 PQAF sur l'aire commune 86-22. Les deux lettres sont datées du 30 août 1996.

13. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion aura lieu à Québec, les 6 et 7 novembre 1996. Parmi les sujets à l'ordre du jour, nous retrouverons : la révision du chapitre 22, le projet d'entente administrative entre le MEF et le CCEBJ, la rencontre des présidents des comités nordiques responsables de l'application du régime prévu à la CBJNQ.



DENIS BERNATCHEZ

Secrétaire

96-11-06